



## TREIZIÈME CONFÉRENCE SUR LA NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal, Canada, du 9 au 19 Octobre 2018

### COMITÉ A

**Point 4 : Mise en œuvre du système mondial de navigation aérienne et rôle des Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG)**

**4.3 : Mise en œuvre d'ASBU pour améliorer les performances**

### FOURNISSEURS AFRICAINS DE SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE (ANSPS) PROGRAMME D'EXAMEN PAR LES PAIRS

[Note présentée par 54 États contractants,  
membres de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)<sup>2</sup>]

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ce document présente des informations relatives au Programme d'examen par les pairs des Fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) africains, lancé en février 2015 par le Président du Conseil de l'OACI.

Cette initiative vise à établir un cadre régional de coopération et un mécanisme d'examen par les pairs dont le but est d'améliorer les performances opérationnelles de la navigation aérienne en Afrique, et certains ANSP ont lancé des essais et en ont tiré des leçons utiles.

Le Plan régional global de mise en œuvre de la sécurité aérienne en Afrique (Plan AFI) a établi en 2016 un projet spécifique destiné à soutenir le développement et la mise en œuvre d'un cadre régional efficace pour cette initiative de sécurité.

**Action requise :** La conférence est invitée à :

- a) prendre note des informations fournies dans le présent document ;
- b) encourager l'OACI à continuer à apporter son soutien au Programme africain d'évaluation par les pairs des ANSP ;

<sup>1</sup> Versions linguistiques fournies par la CAFAC.

<sup>2</sup> Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, République Centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Côte D'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Eswatini, Guinée Équatoriale, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, État de Lybie, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigéria, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Soudan, Togo, Tunisie, Ouganda, République Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

**Action requise (suite) :**

- c) reconnaître l'importante contribution apportée par le Plan AFI à la mise en œuvre d'un cadre régional efficace pour le Programme africain d'évaluation par les pairs des ANSP ;
- d) demander aux ANSP africains de travailler ensemble pour rendre opérationnel le Programme africain d'évaluation par les pairs des ANSP afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité des opérations de transport aérien en Afrique ;
- e) encourager les autres Régions de l'OACI à tirer profit de cette expérience du Programme africain d'évaluation par les pairs des ANSP, comme moyen d'améliorer les services de navigation aérienne.

## 1. INTRODUCTION

1.1 À l'initiative du Président du Conseil, une réunion des ANSP africains s'est tenue à Montréal le 4 février 2015, pour discuter le besoin d'identifier les voies et moyens pour résoudre les défis auxquels sont confrontés les services de navigation dans la Région Afrique – Océan indien (AFI). La réunion avait été convoquée sur la base des éléments suivants :

- a) Le niveau de sécurité actuel des ANSP africains ;
- b) le mécanisme de surveillance des performances des ANSP à l'échelle mondiale ;
- c) La préoccupation de l'OACI au sujet du faible taux de mise en œuvre des éléments cruciaux d'un système national de supervision de la sécurité dans les domaines de la navigation aérienne dans plusieurs pays africains ;
- d) L'absence d'un système d'examen de la sécurité de l'industrie pour les services de navigation aérienne (ANS), semblable à ceux fournis par l'Association du transport aérien international (IATA) [IATA Operational Safety Audit (IOSA)] et l'Airports Council International (ACI) [Airport Excellence in Safety (APEX)].

1.2 La réunion a souligné l'importance d'une surveillance efficace avec une délimitation claire entre les fonctions des régulateurs et des prestataires de services de navigation aérienne (ANSP), et a rappelé qu'il était reconnu dans le monde entier que cela pourrait être encore renforcé par une coopération entre les ANSP eux-mêmes, en particulier pour améliorer l'assurance qualité. Il a en outre été noté que les compagnies aériennes s'étaient familiarisées avec la notion de surveillance réglementaire, ainsi qu'avec la surveillance autoréglementée, comme la certification IOSA, qui avait apporté des avantages tangibles et mesurables, tout en aidant les autorités de certification et de réglementation à s'acquitter de leurs responsabilités.

## 2. DISCUSSION

2.1 Conformément au mandat assigné au Plan régional global de mise en œuvre de la sécurité aérienne en Afrique (Plan AFI) dont la portée couvre tous les domaines techniques liés à la sécurité examinés dans le cadre du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité de l'OACI (USOAP). En mars 2013, le Plan AFI s'est étendu aux questions liées aux services de navigation aérienne (ANS), aux aéroports (AGA) et aux enquêtes sur les accidents et incidents (AIG), l'accent premier étant maintenu sur les domaines touchant les licences du personnel (PEL), l'exploitation des aéronefs (OPS) et la navigabilité des aéronefs (AIR), et ce, dans un effort visant à s'assurer de la conformité du

Plan avec la Déclaration d'Abuja et les objectifs de sécurité établis en juillet 2012. La Résolution A38-7 de l'Assemblée appuie la continuation et l'élargissement du Plan AFI.

2.2 La dix-septième réunion du Comité directeur, tenue pendant la troisième semaine aéronautique AFI en juin 2016, a approuvé un projet consacré à la mise en œuvre du Programme africain d'examen par les pairs des ANSP, qui vise à aider les ANSP à améliorer continuellement la sécurité et la qualité des opérations de navigation aérienne compte tenu de la surveillance réglementaire limitée des ANS dans la région africaine.

2.3 Au cours de la 39<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI, une note de travail (A39-WP/456) a été présentée par l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et Madagascar (ASECNA) au nom des ANSP africains. L'Assemblée a été informée que le Programme d'examen par les pairs des fournisseurs africains de services de navigation aérienne (ANSP) a été lancé en février 2015 par le Président du Conseil de l'OACI. L'Assemblée a également été informée que l'objectif de cette initiative, qui est d'établir un cadre régional de coopération et un mécanisme d'examen par les pairs pour améliorer les performances opérationnelles de la navigation aérienne en Afrique, et certains ANSP ont lancé des essais et en ont tiré des enseignements utiles.

2.4 Le mandat de l'équipe de coordination du programme d'examen par les pairs des ANSP a été établi en juin 2015. Immédiatement après la dix-huitième réunion du Comité directeur du Plan AFI, une réunion de coordination des ANSP de l'AFI présidée par le Président du Conseil de l'OACI s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2016 à Montréal et a formulé des recommandations sur la voie à suivre.

2.5 Une réunion de suivi de ces recommandations, qui s'est tenue à Freetown, Sierra Leone, du 3 au 5 mai 2017, a élaboré et approuvé un manuel de référence du programme ainsi qu'un cadre de coopération et une feuille de route pour 2017-2018, pour régir la mise en œuvre du programme africain d'examen par les pairs des ANSP comprenant, entre autres, des activités de coopération dans la fourniture des services de navigation aérienne. Les prochaines étapes comprennent la sélection et la formation des examinateurs, la réalisation d'examens pilotes, l'élaboration et la mise en œuvre de plans de mesures correctives et l'évaluation des projets. En conséquence, la formation des examinateurs a été coordonnée avec l'ASECNA et l'Organisation des fournisseurs de services de navigation aérienne civile (CANSO) et s'est déroulée du 25 au 27 avril 2018 à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

### 3. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

3.1 Une série de réunions régionales ont eu lieu pour développer davantage un cadre de coopération des ANSP africains, notamment à Durban, en Afrique du Sud en juin 2015, à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire en décembre 2015 et à Accra, au Ghana en septembre 2016. Le mandat de ce cadre a été adopté en juin 2015, et des activités de mise en œuvre ont déjà été lancées sur une base volontariste parmi les ANSP. Les instigateurs sont : Le Kenya, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et l'ASECNA en 2015 et 2016, et les leçons apprises sont examinées en vue de l'établissement officiel d'un cadre régional de coopération, ainsi que des modalités et des outils pour la mise en œuvre opérationnelle du Programme africain d'examen par les pairs des ANSP.

3.2 Les ANSP et les Autorités de l'Aviation Civile (AAC) ont créé les équipes suivantes :

- **Équipe 1** : ASECNA, les services de circulation et de navigation aérienne de l'Afrique du Sud (ATNS), l'AAC du Botswana, l'AAC du Swaziland ;

- **Équipe 2** : l'AAC de l'Ouganda, l'AAC de la Tanzanie, l'AAC du Burundi, l'AAC du Rwanda et l'AAC du Kenya ;
- **Équipe 3** : l'Agence de gestion de l'espace aérien nigérian (NAMA), l'AAC du Ghana, la région d'information de vol (FIR) ;
- **Équipe 4** : les Aéroports du Mozambique, le Malawi, l'ASECNA, l'AAC du Zimbabwe, les Aéroports de la Zambie ; et
- **Équipe 5** : l'AAC du Maroc, la Tunisie, l'Algérie

3.3 En outre, les mesures suivantes ont été prises :

- a) Tous les membres de CANSO en Afrique ont signé une déclaration d'engagement envers l'examen par les pairs ;
- b) Les ANSP/États ont identifié des pairs sur la base de caractéristiques similaires (par exemple l'espace aérien, l'équipement, les procédures ou même la sous-région, etc.) ;
- c) Les pairs des ANSP partenaires ont signé des accords de confidentialité entre eux ;
- d) Quatre équipes d'ANSP sont déjà formées et ont mené des activités de soutien par les pairs entre elles ;
- e) Des visites d'examen par les pairs ont déjà eu lieu ;
- f) L'atelier régional de formation sur le Manuel d'examen périodique de l'OACI s'est tenu en Côte d'Ivoire du 25 au 27 avril 2018 ;
- g) Les pairs sont également tenus de fournir un bref rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité (SGS) en se référant à l'approche de mise en œuvre quadriphasée de l'OACI.

## 4. CONCLUSION

4.1 La mise en œuvre du projet de plan AFI sur le Programme africain d'évaluation par les pairs des ANSP, lancé en 2016, continue de s'appuyer sur les initiatives/activités en cours pour faciliter le développement et la mise en œuvre d'un cadre régional efficace pour ce programme.

4.2 Les avantages de l'initiative d'examen par les pairs des ANSP africains sont notamment les suivants :

- a) La mise en commun des capacités de surveillance interne et la réduction des coûts ;
- b) La durabilité des résultats de l'examen en raison de l'indépendance du système ;
- c) La préparation efficace des ANSP dans le processus de supervision/certification de la sécurité par les autorités de l'aviation civile ;
- d) L'assurance de l'amélioration continue de la sécurité et de la qualité des services de navigation aérienne dans la région AFI ;

- e) L'assurance d'un niveau minimum de supervision de la sécurité des ANSP dans les États où les autorités nationales rencontrent des difficultés (aucun ANSP n'est laissé de côté dans le processus de supervision).

4.3 Le Programme africain d'évaluation par les pairs des ANSP offre aux parties prenantes une tribune pour aborder les questions de sécurité d'une manière pragmatique et pour faire progresser la coopération entre les prestataires de services de navigation aérienne afin d'améliorer la qualité du service de navigation aérienne dans l'esprit de la Déclaration des Almadies/Dakar (2002), de la Déclaration de Gauteng (2005) et de la Déclaration de Cotonou (2010) adoptées par les réunions régionales précédentes des ANSP africains.

4.4 En outre, le programme sert également de fer de lance de la mise en œuvre des objectifs révisés d'Abuja en matière de sécurité et des indicateurs et objectifs de performance de la navigation aérienne de l'AFI, y compris les objectifs du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) et les priorités des modules des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) identifiées pour la région AFI par le groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG).